

**Les personnels
administratifs exclus du
relevé de conclusions !!!**

Les premières moutures des relevés de conclusions portaient la mention : *« Établissements des organigrammes de référence des personnels administratifs »*.

Le relevé de conclusions du 29/01/2018, signé par l'UFAP, ne comporte plus cette mention.

La CGT Pénitentiaire avait relevé cette supercherie lors de la dernière rencontre de négociations avec Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux. Aucune réponse n'a pu nous être apportée sur cet « oubli volontaire », ce qui démontre bien le mépris que peut porter ce Ministère et ses affidés à toute une filière.

Il est donc bien « sympa » de remercier les personnels administratifs qui ont participé aux différentes actions avec leurs collègues surveillants, quant au final, rien n'est fait pour eux.

A l'heure où chacun sait la nécessité absolue d'avoir des emplois supplémentaires de personnels administratifs dans nos établissements, qui viennent tous à un moment donné, par leur travail, au soutien quotidien des autres corps de métiers, il eut été indispensable qu'enfin, un travail se fasse sur la création d'organigrammes de référence pour nos collègues Personnels Administratifs.

La CGT Pénitentiaire va continuer à porter cette demande et va exiger également que l'ISS soit étendue à toutes les catégories de personnels, notamment concernant les personnels administratifs et techniques.

C'est par ailleurs tout à fait justifié : si un surveillant est certes en première ligne pour prendre des coups, chacun sait qu'un djihadiste ne fait aucune distinction, lui, entre les différentes catégories d'agents de l'état, lorsqu'il commet le pire !

Montreuil, le 06 février 2018.